



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 28/01/2016

N°: 197857 / BP 2016 - 3 - 2 C

Objet : Lancement du Parcours Laïque et Citoyen dans les collèges.

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Parcours laïque et citoyen constitue une priorité pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne et que sa mise en œuvre nécessite de définir précisément les objectifs poursuivis et de rappeler en préalable la position de l'Assemblée en matière de laïcité et de citoyenneté ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver les orientations suivantes pour déployer le Parcours Laïque et Citoyen dans les collèges du département, telles que définies dans le texte fondateur intitulé "Pour que vive la République laïque en Haute-Garonne" :

« La France est une République laïque. Ce principe fondateur s'est profondément enraciné dans le fonctionnement de nos institutions grâce à la loi de séparation des églises et de l'Etat du 9 décembre 1905 qui induit notamment la sécularisation de l'école.

Bien que solennellement affirmée par l'article premier de notre Constitution, la laïcité fait l'objet d'une véritable mise à l'épreuve aujourd'hui. Les raisons de cette dégradation sont multiples : les difficultés socio-économiques, les conditions de vie dans certains de nos quartiers, le décrochage scolaire, le chômage, notamment des jeunes, les difficultés d'intégration, le sentiment éprouvé par beaucoup de ceux qui habitent sur notre territoire d'être l'objet de discriminations, les tensions internationales... Autant de facteurs qui concourent à la perte des repères et à la défiance qu'expriment certains de nos concitoyens face aux valeurs de la République.

Le maintien de ces valeurs républicaines repose donc plus que jamais sur le strict respect du principe de laïcité qui seul permet de conjuguer l'unité de la République, une et indivisible, et la diversité du peuple français, dépassant de loin la simple coexistence de communautés établies dans leurs différences. La laïcité est une ouverture, une tolérance, le socle commun à la cohésion sociale, une garantie essentielle de notre vivre-ensemble.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que, plus qu'un droit, la laïcité est une exigence, seule capable de servir les valeurs fondatrices de notre République au bénéfice de l'ensemble des citoyens : la liberté de conscience ; l'égalité de droits et de devoirs ; la fraternité le souci constant de l'intérêt général. A ce titre, la laïcité ne saurait être interprétée comme une contrainte ou un carcan idéologique alors même qu'elle garantit à chacun la liberté de forger son propre sens critique et de cultiver son jugement autonome, loin des considérations religieuses ou politiques.

Il est temps de restaurer l'autorité républicaine. Il est temps de réaffirmer le caractère émancipateur des principes de laïcité, de liberté, d'égalité, de fraternité qui permettent de différencier l'esprit critique de la stigmatisation, la culture du culte, la fermeté du droit de la violence arbitraire ; c'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire d'agir, tout particulièrement à l'école.

Le collège doit contribuer activement à cette mission en garantissant notamment la formation des futurs citoyens. Cette éducation à la citoyenneté passe par l'appropriation des valeurs républicaines et civiques.

C'est pour réaliser cette ambition politique, pour que vivent pleinement la République et ses valeurs que le Conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé de mettre en œuvre, dès la rentrée scolaire 2016, à destination de tous les collégiens du territoire, un « Parcours Laïque et Citoyen ». Le terme de « parcours » est utilisé à dessein parce qu'il est un chemin, un itinéraire à suivre pour devenir un citoyen

éclairé. Ce parcours est destiné à accompagner progressivement les collégiens à devenir des citoyens autonomes, engagés, actifs et ouverts sur le monde.

Nous souhaitons que soient mis en place des dispositifs innovants d'apprentissage et d'appropriation des valeurs de la République constitués d'actions concrètes au cœur desquelles seront déclinées les valeurs de citoyenneté inspirées, notamment, de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : la liberté des uns qui s'arrête là où commence celle des autres, qui permet de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, la liberté d'opinion, d'expression, de culte ; l'égalité devant la loi, l'égalité des chances contre les discriminations, l'égalité des droits, l'égalité entre les femmes et les hommes ; la fraternité comme l'entraide sociale, la solidarité, le respect de soi-même et des autres, l'engagement ; la laïcité comme garantie d'une impartialité vis-à-vis des croyances, le choix de croire ou ne pas croire ; les symboles de la République comme le drapeau français, la Marseillaise, Marianne...

Les actions initiées par le Conseil départemental s'inscriront dans une logique de « co-éducation », en collaboration avec l'Education Nationale, et seront menées dans les collèges en complément des programmes éducatifs pendant le temps scolaire et périscolaire. »

Article 2 : d'approuver les modalités suivantes de mise en place du Parcours Laïque et Citoyen :

Le Parcours laïque et citoyen doit contribuer à faire vivre durablement les valeurs de la République et les principes démocratiques en sensibilisant les jeunes générations qui incarnent les citoyens de demain.

A ce titre, le Conseil départemental doit pouvoir compter sur l'ensemble des moyens existants et des acteurs présents sur le territoire pour :

- encourager l'appropriation des valeurs de la République et du principe de Laïcité,
- favoriser l'apprentissage de la démocratie et du vivre-ensemble,
- préparer les jeunes à l'exercice de la citoyenneté, aiguïser leur esprit critique afin qu'ils deviennent des acteurs responsables, épanouis et ouverts sur les autres,
- faire émerger une conscience citoyenne en créant un sentiment d'appartenance.

Le Parcours Laïque et Citoyen sera progressivement déployé sur l'ensemble du territoire départemental et s'adressera dès la rentrée scolaire 2016, aux collégiens des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}, soit 30 000 élèves répartis dans plus de 1 140 classes (*collèges publics et privés*).

Le Parcours Laïque et Citoyen reposera sur 3 niveaux d'interventions simultanées et complémentaires :

1/ La mobilisation des associations locales par l'intermédiaire d'un « Appel à projets ».

Le Parcours Laïque et Citoyen s'appuiera sur les acteurs locaux afin de proposer, sur tout le territoire, différentes formes d'interventions dans les collèges.

A ce titre, une large consultation sera lancée dès la fin du mois de janvier 2016 pour inviter les associations à proposer des actions innovantes susceptibles d'être retenues au titre du Parcours Laïque et Citoyen durant l'année scolaire 2016-2017.

Les projets présentés seront examinés à partir de mars 2016 par un Comité de sélection piloté par le Conseil départemental et composé d'élus, de directeurs et de représentants de l'Education Nationale.

Le versement des subventions attribuées dans le cadre du Parcours Laïque et Citoyen donnera lieu systématiquement à la signature d'une convention entre le Conseil départemental et l'association bénéficiaire.

2/ La création d'une dynamique événementielle autour du Parcours Laïque et Citoyen.

Cette démarche, qui s'inscrit dans un programme d'actions concrètes dédiées à la laïcité, consistera notamment à mobiliser l'ensemble des médias existants, et en premier lieu, l'espace numérique de travail *ecollège31*, pour développer des supports d'information pertinents et valoriser les actions initiées dans le cadre du Parcours Laïque et Citoyen.

Une attention particulière sera portée sur la nécessité d'élaborer des supports originaux, efficaces et accessibles aux jeunes publics. L'année scolaire sera par ailleurs jalonnée de temps forts destinés à mobiliser les collégiens sur des thèmes propres à la Citoyenneté, la République, la démocratie, la laïcité (manifestations, expositions, conférences etc.). Un programme événementiel sera ainsi élaboré chaque année dans le but de dynamiser le Parcours Laïque et Citoyen et de capter durablement l'attention des collégiens sur ce sujet.

3/ L'intervention directe des services du Conseil départemental auprès des collégiens.

Les services du Conseil départemental ont été sollicités en ce sens pour, à la fois réorienter des actions existantes dans le cadre de ce parcours, mais aussi pour proposer des projets concrets et innovants à destination des jeunes publics.

Une campagne de communication ciblée sera lancée dès le mois de janvier pour tenir régulièrement informés les associations, les collégiens, la communauté éducative et le grand public de l'avancée du projet.

Le déploiement du dispositif s'accompagnera, par ailleurs, d'une démarche d'évaluation tout au long de l'année scolaire, associant l'ensemble des intervenants afin de pouvoir adapter et enrichir le Parcours Laïque et Citoyen.

Article 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble des documents nécessaires au lancement et à la mise en œuvre du Parcours Laïque et Citoyen.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

53 "Pour" : Mme Artigues, MM. Bagnéris, Bonilla, Boureau, Mme Boyer, M. Buisson, Mme Courade, MM. Cujives, Denouvion, De Scorraille, Mme Duarte, MM. Ducap, Duclos, Mme El Kouacheri, M. Fabre, Mmes Farcy, Floureusses, MM. Fouchier, Gabrieli, Mme Geil-Gomez, MM. Gibert, Hébrard, Iclanzan, Julian, Klotz, Mmes Lalane-De Laubadère, Lamant, Laurenties, Leclerc (procuration M. Buisson), MM. Léry, Llorca, Mme Malric, MM. Méric, Mirassou, Pignard, Mmes Piquemal-Doumeng, Poumirol, Pouponneau, Pruvot, MM. Raysséguier, Rival, Mmes Rolland, Salles, M. Sans, Mme Séré, M. Simion, Mmes Stébenet, Vézat-Baronia, Vézian, Vieu, M. Vincini, Mmes Volto et Winnepenninckx-Kieser.

Mme Cabessut a quitté la salle au moment du vote.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 22/02/2016 - n° AR 031-223100017-20160128-lmc100000201612-DE